

La TVA dans les opérations intracommunautaires

-Référence: **CF-49**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Appliquer les règles de la TVA relatives aux échanges de biens et prestations de services intracommunautaires
- Connaître et pratiquer les obligations déclaratives
- Compléter la Déclaration d'Échange de Biens (DEB) et la déclaration de TVA
- Obtenir le remboursement des TVA étrangères.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Chef comptable et collaborateur des services comptables ou administratifs ou logistiques en charge de la déclaration de TVA, de la DEB ou de la DES.

PRÉREQUIS :

- Aucun.

Programme

- **Appréhender les règles de territorialité**
 - Le champ d'application territorial de la TVA.
 - Définir les différentes opérations : internes ; intracommunautaires ; extracommunautaires.
 - Principes de localisation d'une opération.
- **Situer les différentes obligations des assujettis**
 - Le numéro d'identification.
 - Les obligations en matière de facturation.
 - Les mentions obligatoires sur les factures.
 - La déclaration des opérations intracommunautaires : les différents régimes applicables.
 - Les registres : nature, tenue et conservation.
- **Traiter les livraisons et acquisitions intracommunautaires**
 - Les acquisitions intracommunautaires.

- Les livraisons intracommunautaires.
- Les règles d'exigibilité et de déclaration des opérations.
- Les opérations complexes : travail à façon ; opérations triangulaires ; transferts de biens.
- **Compléter la déclaration d'échange de biens et les registres obligatoires**
 - Qui est redevable de la DEB ? Opérations à mentionner sur la DEB.
 - Informations à fournir sur la DEB.
 - Corrections et risques encourus sur la déclaration.
 - Les registres obligatoires.
- **Appliquer les règles relatives aux prestations de services intracommunautaires**
 - En régime B to B.
 - En régime B to C.
 - Les cas dérogatoires : locations de moyens de transport, ...
 - Compléter la déclaration d'échange de services (DES).
- **S'organiser pour respecter les obligations Identifier les principaux risques. S'organiser pour l'établissement de la DEB et de la DES.**
 - Obtenir le remboursement des TVA étrangères.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc